

DEMANDE D'OBTENTION D'UNE CARTE EUROPEENNE D'ARMES A FEU

1. Identité du demandeur

Nom Prénom

Lieu de naissance Date de naissance

Adresse Bte

Code postal Commune

N° Registre national Nationalité

..... Téléphone/fax

Date/...../20....

« Déclaré sincère et véritable »

Signature

2. Motif de la demande

Chasse Tir Sportif

3. Armes à mentionner sur la carte européenne

N°	Type et nature de l'arme ¹	Marque et modèle	Calibre	N° de fabrication	Capacité ²	Longueur ³
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Comment remplir la demande de carte européenne pour un traitement efficace et rapide ?

- Utiliser des majuscules uniquement.
- Il n'est pas donné de suite aux demandes incomplètes et illisibles.
- Envoyer la demande au gouverneur compétent pour votre résidence, accompagnés de :
 - une copie des autorisations de détention des armes de défense ou de guerre qui doivent être mentionnées sur la carte ;
 - une copie de l'avis de cession au demandeur des armes de chasse ou de sport qui doivent être mentionnées sur la carte (si cet avis n'existe pas, ces armes seront automatiquement enregistrées au nom du demandeur) ;
 - une copie du permis de chasse ou de la licence de tir sportif.

¹ Indiquer s'il s'agit d'un fusil (F), d'une carabine (C), d'un pistolet (P) ou d'un revolver (R); si les canons sont lisses (CL) ou rayés (CR); ainsi que le mécanisme: «B» pour répétition, ou «SA» pour semi-automatique.

² Pour une arme de chasse à répétition ou semi-automatique, indiquer la capacité maximale du chargeur ou du magasin.

³ Indiquer la longueur du canon (en cm).

Coller ici le timbre fiscal de 12,50 € (5 € pour un duplicata) et l'appeler en apposant la signature sur le timbre collé.